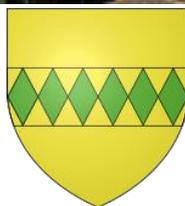
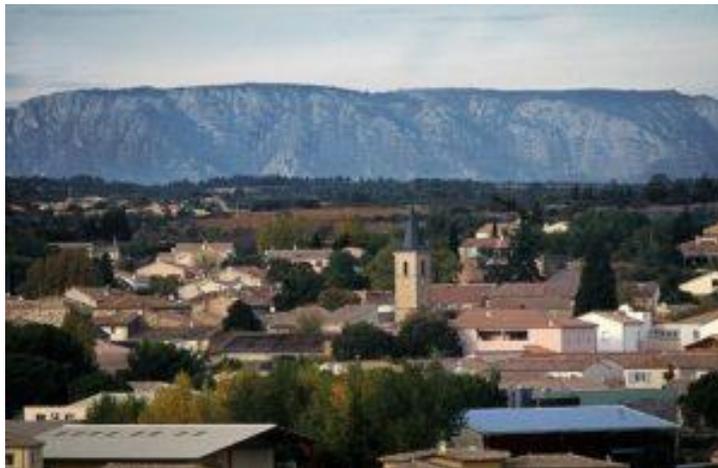




La Bonne Entente Salloise

Randonnée du Lundi 09 Décembre 2024.

CREISSAN.



D'or à la fasce fuselée de sinople et d'or.

Au cœur de la plaine viticole, Creissan où habitent un peu plus de 1 300 Creissanaises, Creissanais se situe à quelques kilomètres du canal du Midi. Ce fut un des premiers villages de l'Ouest de l'Hérault à implanter au début des années 80 un complexe touristique au cœur du village afin de développer le tourisme vert, précurseur du tourisme durable d'aujourd'hui. Situé en lisière de l'ancienne voie de chemin de fer transformée en voie verte qui relie Capestang à Cruzy, le village est entouré de garrigues et de vignobles.

HISTOIRE DE CREISSAN.

Le sort d'un domaine agricole carolingien.

Creissan, le nom dérive d'un domaine gallo-romain, est mentionné pour la première fois dans une chartes de 959 concernant la "villa vocabulo Crexano" (patronyme d'homme Crescens), c'est à dire le domaine agricole de Creissan, avec ses territoires, ses deux églises paroissiales Saint-Martin et Saint-Michel, avec leurs celliers et sacristains respectifs, leurs dîmes et leurs prémices, et leurs cimetières.

Un exemple de l'élaboration de l'habitat concentré.

En 952, ce domaine est un alleu, c'est-à-dire une terre qui n'est tenue de personne. Il est vendu dans un premier temps par une femme nommée Edora au vicomte de Narbonne Matfred et à son épouse Adélaïde moyennant une somme importante de trois mille sols melgoriens.

Le domaine assez vaste semble constituer un pôle de regroupement des populations suffisamment peuplé pour bénéficier de deux églises paroissiales. Comme c'est le cas dans le premier tiers du X^{ème} siècle dans notre région : églises, terroirs et droits ecclésiastiques perçus sur le terroir forment un tout indissociable. Ces églises sont le signe de l'unité religieuse de la petite communauté rurale paysanne fixée déjà à cette époque sur le terroir de Creissan.

Dans un deuxième temps, le vicomte et son épouse cèdent l'alleu à l'archevêque Aymeric de Narbonne le 22 avril 959. L'acte est du plus haut intérêt puisqu'il mentionne la présence d'une tour avec muraille et fossé.

La présence de ces éléments de fortifications est très importante : ils sont la preuve que sur le territoire de Creissan dès la fin du X^{ème} siècle un centre fortifié est bien présent et qu'autour de ce point fort, un processus de regroupement des maisons paysannes est amorcé.

L'archevêque de Narbonne reçoit au nom de la cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur le 25 juin 962 un autre alleu que possédait sur le lieu de Creissan un certain Radueus et sa femme Ermedructis. Ils l'avaient hérité de leurs parents et comprenait des maisons avec leurs cours, dépendances, vignes, vergers, ruisseaux, dépaissances et autres églises, preuve de la richesse de ce terroir.

Selon ses volontés testamentaires, l'archevêque attribue l'alleu de Creissan aux chanoines de son église métropolitaine le 13 juin 977. Cette donation est confirmée dans un codicille stipulant qu'à l'époque de l'Avent et du Carême, au moment où les revenus abondent, soit faite une messe commémorative en présence des chanoines de la cathédrale pour le salut de l'âme des donateurs, de celle du vicomte Matfred et tous leurs parents, amis et familiers.

Creissan, seigneurie du chapitre de la cathédrale de Narbonne pendant huit siècles.

La donation de l'archevêque de Creissan au chapitre de sa cathédrale est décisive. Désormais Creissan restera seigneurie du chapitre de la cathédrale jusqu'à la Révolution, soit pendant huit siècles.

Deux actes montrent que la préoccupation immédiate du chapitre, nouveau seigneur de Creissan, est d'organiser son domaine afin de lui assurer une cohérence optimum.

Pour cela, il faut aux chanoines récupérer tous les droits qui leur échappent encore sur les hommes et les biens de ce territoire et obtenir de certains seigneurs laïcs les droits qu'ils ont spoliés. Ainsi, le 4 mars 1119, le chapitre remet cent vingt-cinq monnaies courantes de Narbonne à Engilbert d'Olargues et à sa femme pour les droits qu'ils possèdent sur la postérité, hommes et femmes, concernant les familles de Sigier le Roux et Sicard Guiraud, serfs de Creissan.

Et en 1126, ils contraignent un certain Louis Reognus à rendre les dîmes que l'église Saint-Martin de Creissan possédait à Castel de Lyron et son terroir.

La consécration de l'église Saint-Martin et l'institution de la sauveté (1132).

C'est dans ce contexte féodal où les laïcs tentent de mettre la main sur les droits et les revenus ecclésiastiques que les communautés religieuses pour se prémunir vont établir des zones placées directement sous la protection de l'Église. Elles créent alors ce que nous appelons des sauvetés qui sont avant tout des terres d'asile où chacun bénéficie de la protection de l'église mais qui sont aussi un moyen concret d'asseoir pour les établissements ecclésiastiques leur possession sur un territoire marqué au sol par des bornages significatifs comme des croix.

L'assemblée réunie à Creissan le 5 décembre 1132 a d'abord pour but de consacrer définitivement sous le vocable de Saint-Martin l'église de Creissan, la seule semble-t-il, à avoir perduré. Elle a aussi pour but d'élever son territoire en sauveté afin de le protéger de toute tentative de vexations au risque pour celui qui s'y risquerait d'être anathématisé au même titre que quelqu'un qui s'en prendrait directement au chapitre de Saint-Just et Saint-Pasteur.

A partir de la deuxième moitié du XII^{ème} siècle, les mentions de Creissan se font plus rares et peu précises. Entre le XI^{ème} et le XII^{ème} siècle, Creissan n'a pas échappé au phénomène que les spécialistes appellent l'incastellamento, c'est-à-dire le regroupement de l'habitat autour d'un pôle seigneurial, ici un château. La consécration de l'église Saint-Martin de Creissan en 1132 semble correspondre à la stabilisation de l'habitat villageois auprès du château et non plus de l'église après une phase progressive d'accroissement de la population à partir du X^{ème} siècle.

PATRIMOINE.

LE CHATEAU.



En 945, le château est acquis par le Vicomte de Narbonne et son épouse puis revendu à l'Archevêque de Narbonne, Aymeric, qui en fit don quelques années plus tard au Chapitre Saint-Just et Saint-Pasteur de Narbonne. Des remparts semblent avoir renforcé la construction dès le XII^{ème} siècle.

Il s'agit d'un château de plaine, assez caractéristique de ce qui existe dans le diocèse de Narbonne, trapu, avec une entrée défendue par une herse. Ses courtines sont crénelées et il subsiste une échauguette et les latrines du Tinel. La façade ornée de fenêtres géminées. Une des deux fenêtres à meneaux et à coussièges, ajoutées sans doute au XV^{ème} siècle, a résisté au temps et aux intempéries.

Saccagé à plusieurs reprises par les « **Tuchins** » en révolte contre les prélèvements fiscaux royaux à la fin du XIV^{ème} siècle et lors des Guerres de Religion, l'habitation du château est rénovée au XV^{ème} siècle mais le château se transforme au fil des décennies en établissement agricole.

Vendu à la Révolution française en tant que bien national, il est cédé successivement à des propriétaires occupants avant d'être racheté, en 1995, par la commune. L'association locale "Creissan d'Hier et d'Aujourd'hui" s'est mobilisée depuis plusieurs années aux cotés de la municipalité pour proposer un projet de réhabilitation pour assurer l'avenir de ce bâtiment. Une première tranche de travaux a été réalisée avec la réfection de la toiture, la sécurisation et remise en état des murs d'enceinte et la réalisation d'une salle patrimoniale.

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN.



Cette petite église romane du XI^{ème} siècle appartenait au Chapitre de Saint-Just de Narbonne. Elle possédait une nef unique avec une abside en cul de four, surmontée d'un clocher à peigne contenant une seule cloche.

En rentrant dans l'église, à droite, on peut voir les vestiges d'un puits.

Le Chœur conserve un pilier mérovingien de la première église romane et trois armoriums (niches servant de rangements). L'autel du XVIII^{ème} siècle, en marbre de Saint-Pons de Thomières ou de Caunes Minervois, fut acheté au XIX^{ème} siècle par un prêtre de la paroisse.

Il existait un retable enlevé dans les années 1980 dont un morceau est entreposé dans la chapelle Saint-Roch ; et au dos a été trouvé un parchemin attestant que l'église de Creissan appartenait au Chapitre de Narbonne. Les panneaux de bois de noyer sculptés placés sur les piliers de la NEF proviennent de l'ancienne chaire du XVIII^{ème} siècle, enlevée au XIX^{ème} siècle ; ils représentent saint Martin, saint Pierre et les quatre évangélistes.

Sur le premier pilier à gauche : une croix grecque de consécration de l'église du XII^{ème} siècle et une plaque de marbre relatant la nouvelle consécration de l'église le 5 décembre 1132 pendant le concile qui s'est tenu à Creissan (peut-être après des événements sanguinaires qui auraient eu lieu dans l'église).

La voûte de la nef s'affaissant, elle fut réparée avant la Révolution, mais le travail fut bâclé et on peut voir la différence d'appareillage entre l'époque romane et le XVIII^{ème} siècle.

La nef présente aussi deux statues en bois stucé représentant sainte Anne et sainte Marie et plusieurs tableaux du peintre Pierre Déhan originaire de Creissan, inspiré par le peintre Rouault (1950-1960).

Au XIX^{ème} siècle, on construisit les chapelles pour agrandir la nef et la sacristie. À droite en entrant, chapelle du Sacré-Cœur, avec un autel en marbre blanc et une cuve mérovingienne qui servait de fonts baptismaux, retrouvée dans le jardin du presbytère. À gauche, chapelle de saint Roch deuxième patron de

l'église après saint Martin : fonts baptismaux en marbre rouge du XVIII^{ème} siècle, utilisés jusqu'en 1970 et un tableau de 1935 représentant saint Martin. À gauche près du chœur, chapelle de la Vierge : statue en bois dorée du XVIII^{ème} siècle et autel en marbre blanc du XIX^{ème} siècle. En 1895, un mécène fit construire un nouveau clocher dans le style d'Ile de France et non du Midi.

Les vitraux furent offerts par des familles du village dans les années 1930.

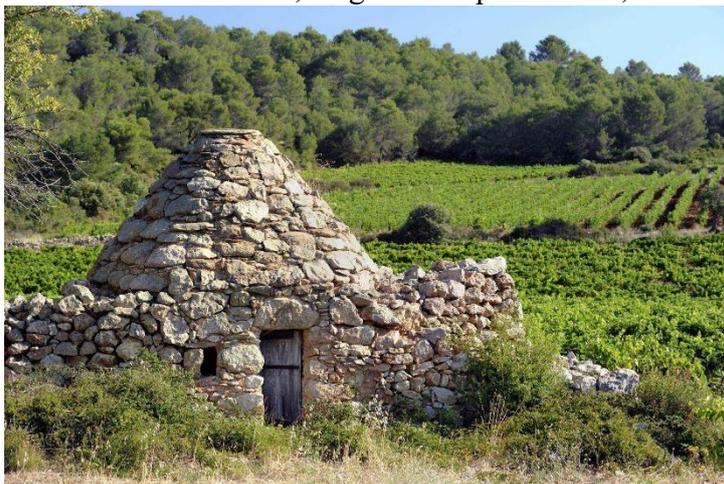
La tribune, XIX^{ème} siècle, : petit escalier en colimaçon et barrière en fer forgé qui était celle de la Sainte Table.

LA MAIRIE-ÉCOLE.

Plus récents mais de belle facture, les bâtiments de la mairie-école ont été édifiés au tout début du XX^{ème} siècle. Les plans conçus par un architecte de Béziers ont permis de doter le village d'un édifice de noble apparence, au style en vogue à l'époque, et l'on remarque que la façade est ornée de décors maçonneries.

PETIT PATRIMOINE.

On peut encore observer sur le territoire, au gré d'une promenade, des "Bories".



On les appelle communément les Capitelles, ou parfois les Bories. On les voit fréquemment dans le paysage rural parsemées çà et là dans la nature. Ce sont des constructions en pierres sèches plates (lauzes) bâties sans liant en forme d'igloo. Elles servaient d'abris au paysan, au vigneron le temps que la pluie cesse ou d'une courte sieste. Les capitelles permettaient aussi de stocker les pierres retirées inlassablement des parcelles pour préparer la mise en culture.

P.-H. VIALA.